

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le trente avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Claude ORTOLLAND, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Jean-Louis DELBES, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Thierry GALIFOT, Antoinette PALMER, Stéphanie MENGOLLI, Jérôme LOOSDREGT, Nicole JOULIA, Michel SALVI

Ont donné procuration : M. Lionel ARGOUD à M. Michel SALVI
M. Robert COUPLAIX à Mme Marie-Claude CERANA
Mme Anne DALESSIO à Mme Florence FAIS

Secrétaire de séance : Mme Nicole JOULIA

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
22	Vendredi 26 avril 2019	Vendredi 26 avril 2019	Lundi 6 mai 2019

6 - Autorisations d'urbanisme - Groupe scolaire Belledonne

Dans le cadre du projet de rénovation du Groupe scolaire Belledonne, des travaux ont été décidés par la commune.

Ces travaux portent sur :

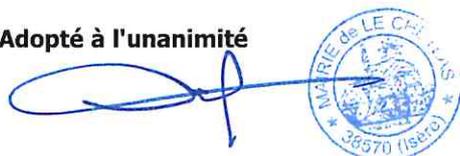
- la réfection et isolation de la toiture,
- l'isolation des façades par l'extérieur,
- la construction de coursives et préau,
- l'installation de panneaux photovoltaïques,
- la mise en place de protections solaires,
- le changement des menuiseries.

Au regard des informations portées à la connaissance du conseil municipal, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation de ces travaux de rénovation.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis favorable à ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Décision : Adopté à l'unanimité

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LE CHEYLAS' at the top, '38570 (ISÈRE)' at the bottom, and a central emblem featuring a landscape with a building and trees.